



Bienvenue Vélo



DESCRIPTIF

Le Label Bienvenue Vélo permet d'offrir des services et équipements adaptés aux besoins spécifiques des cyclotouristes tout en assurant une meilleure visibilité des opérateurs sur le territoire. Ce label est coordonné par Tourisme Wallonie à l'échelle de la Wallonie.

Les établissements " Bienvenue Vélo " sont des endroits où il fait bon de s'arrêter et où les hôtes sont heureux de vous voir arriver à vélo de tous types (VTT, de route, électrique et Gravel...).



PUBLIC CONCERNÉ

- ⇒ **Hébergements touristiques**
Maison d'hôtes, meublé de tourisme, village de vacances, hôtel de tourisme, camping touristique
- ⇒ **Hébergements de tourisme social**
Hébergement « Tourisme pour tous »
- ⇒ **Établissements du secteur Horeca**
Débit de boissons, activités de restauration
- ⇒ **Musées et Attractions**
- ⇒ **Organismes touristiques**
- ⇒ **Producteurs et artisans**
- ⇒ **Loueurs et réparateurs de vélos**



CONDITIONS D'ADHÉSION

En signant la charte « Bienvenue Vélo », vous vous engagez à :

- disposer de toutes les autorisations légales ;
- assurer un équipement et des services adaptés aux besoins spécifiques et aux attentes des cyclotouristes répondant aux critères requis ;
- apposer l'écusson « Bienvenue vélo » sur la façade de votre établissement ;
- diffuser le logo et valoriser le label, les services et les équipements que vous proposez via vos outils digitaux (site web, réseaux sociaux ...) et via vos supports de communication papier ;
- vous inscrire dans la démarche d'amélioration continue « Wallonie Destination Qualité » (pour les hébergements, les attractions et les organismes touristiques) en participant à un atelier (ceci n'est pas une obligation mais est vivement conseillé) ;
- participer, au moins une fois, à un évènement « Bienvenue vélo » ;
- vous tenir informé sur les projets en lien avec la mobilité utilitaire.

Il existe une grille de critères pour chaque catégorie d'établissements. La grille se compose de points obligatoires et de points facultatifs mais tout de même conseillés car ils apporteront un « Plus » à l'établissement. L'établissement deviendra « Bienvenue Vélo » si tous les critères obligatoires sont respectés et, idéalement, confortera son offre avec les services facultatifs. Pour mieux comprendre les exigences des critères, nous vous invitons à vous référer au guide explicatif qui apporte des précisions liées à ces critères et des conseils pratiques pour faire les bons choix



PROCÉDURE

1. Réception du dossier « Bienvenue Vélo »

À travers le dossier, vous prenez connaissance des différents éléments relatifs au label, notamment les critères et la charte « Bienvenue Vélo », afin de vérifier l'adéquation entre votre établissement et le label.

2. Envoi de votre candidature

Vous renvoyez le bulletin de candidature à Tourisme Wallonie

- accompagné d'une note explicative ;
- de la grille de critères complétée et signée ;
- de la charte d'engagement signée.

3. Visite de votre établissement par un conseiller « Bienvenue Vélo »

Afin d'apprécier au mieux l'adéquation de votre établissement au label et l'opportunité d'y adhérer, un conseiller vous rencontre dans votre établissement en vue du contrôle et de la labellisation.

4. Analyse du dossier

Suite à la visite de votre établissement, le conseiller remet un avis (positif ou négatif) à Tourisme Wallonie qui, s'il est positif, vous envoie ensuite une confirmation écrite et le visuel « Bienvenue Vélo ».



AVANTAGES

- Offrir un accueil et des services adaptés aux besoins spécifiques des cyclistes
- Répondre aux tendances actuelles
- Participer à une démarche de tourisme durable
- Participer à un projet fédérateur visant à faire de la Wallonie une destination d'excellence du vélotourisme
- Augmenter la visibilité de son établissement auprès des touristes
- Intégrer un réseau de 1.000 labellisés en Wallonie
- Adhérer à un label soutenu et coordonné par Tourisme Wallonie



COÛT

Gratuit